

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N°289/2025

**Arrêté portant attribution des délégations de fonction et de signature à
Monsieur Jean-Christophe POULET, 7^e Adjoint au Maire
Annule et remplace l'arrêté n°254/2025 du 6 octobre 2025**

La Maire de Bessancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération n°03-03-10-25 en date du 3 octobre 2025 constatant l'élection de Monsieur Jean-Christophe POULET en qualité d'Adjoint au maire,

Vu la délibération n°02-03-10-25 du 3 octobre 2025 fixant à 7 le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Jean-Christophe POULET 7^{ème} Adjoint au maire,

Considérant que cet arrêté de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité de la Maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Christophe POULET 7^{ème} adjoint au maire est délégué aux finances pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires budgétaires.

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature et validation des documents suivants :

2.1. Dépenses

- Bons de commande quelle qu'en soit la nature.
- Demandes d'engagement juridique (EJ).
- Certifications du service fait (attestation de réalisation de prestation, travaux ou livraison).
- Liquidations de dépenses dans le cadre des crédits votés.
- Mandats de paiement, y compris :
 - dépenses de fonctionnement,
 - dépenses d'investissement,
 - avances et acomptes conformément aux marchés,
 - factures récurrentes (fluides, contrats de maintenance, abonnements...),
 - frais de déplacement et remboursements.
- Bordereaux de mandats transmis au comptable public.
- Validation des re-imputations comptables internes à l'exercice.
- Documents comptables liés au paiement ou à l'encaissement afférents aux opérations de cessions et d'acquisitions, dans la limite des crédits inscrits au budget.

2.2. Recettes

- Titres de recettes (facturations diverses, loyers, refacturations, indemnisations...).
- Bordereaux de titres transmis au comptable public.
- Ordres de reversement, annulations et corrections de titres en cas d'erreur matérielle.

2.3. Marchés publics (dans les limites du budget voté)

- Signature :
 - des pièces de suivi financier de marché (situation, décompte, état d'acomptes),
 - des ordres de service à impact financier,
 - des avenants n'entraînant pas d'augmentation supérieure à 15% du montant initial ou n'engageant pas de crédits supplémentaires non votés.

2.4. Relations avec la Trésorerie / DGFIP

- Visa et validation de tous états de trésorerie transmis par la Trésorerie,
- Signature des documents liés aux contrôles hiérarchisés de la dépense,
- Réponses aux demandes de pièces, justifications, régularisations comptables.

Article 3 : La signature de Monsieur Jean-Christophe POULET sur les actes pris dans le cadre de ces délégations de fonction et de signature devra être précédée de la mention : « **Pour la Maire et par délégation, Monsieur Jean-Christophe POULET, 7^{ème} Adjoint délégué aux finances** ».

Article 4 : Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité de la Maire et sont révocables à tout moment. Monsieur Jean-Christophe POULET rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonctions et de signature.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale

Notifié à l'intéressé, inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché aux lieux et places ordinaires.

Fait à Bessancourt, le 13 novembre 2025

Nathalie DERVEAUX

Maire de Bessancourt

Notifié le : 14.11.2025.....

Signature de l'intéressé :

Affiché le : 14.11.2025.....

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy- Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.